



Retour

Formalités d'immigration

Tous les passagers internationaux doivent se présenter à l'inspecteur de l'Immigration à bord le matin de l'arrivée, dans le salon indiqué. Veuillez consulter les Carnival Capers pour l'heure et l'endroit de votre passage à l'Immigration des E.U. Votre passeport et/ou carte de résident étranger vous seront rendus à ce moment.

Débarquement du navire

Tous les passagers doivent présenter une preuve de citoyenneté à un inspecteur du service des douanes et de la police des frontières lors du débarquement du navire. Carnival recommande instamment aux passagers de voyager avec un passeport, ce qui permettra d'accélérer la procédure de débarquement. Vous aurez également besoin de votre carte Sail and Sign pour sortir du système de sécurité du navire.

Rendez les formalités douanières plus simples

Le passage à la douane est rarement l'épreuve que beaucoup de gens imaginent. En fait, il s'agit habituellement d'une vérification rapide mais en règle des bagages et des marchandises déclarées. Si vous envisagez les choses dans leur contexte, vous pouvez vraiment faciliter les choses. Il vous suffit de ne pas oublier que les inspecteurs de la douane sont là pour nous protéger contre les contrebandiers et les importations illégales et non pas pour harceler les vacanciers. Tout le monde doit se soumettre aux formalités douanières. Votre coopération rendra les choses plus aisées pour tous.

Quels formulaires remplir ?

Une des formalités de douane est la déclaration des marchandises achetées à l'étranger et que vous apportez dans le pays. Vous remplirez votre formulaire de déclaration des douanes lorsque vous serez à bord et vous le présenterez à l'inspecteur lorsque vous passerez le contrôle de la douane.

Les instructions sur le formulaire devraient être suffisamment claires. Cependant, vous trouverez également une explication des procédures douanières et de débarquement dans les Carnival Capers de la dernière soirée de votre croisière. Votre Directeur de croisière organisera une réunion d'information avant le dernier jour de votre croisière. Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à la poser à notre personnel. Ils sont là pour vous aider.

Que déclarer ?

Vous devez déclarer toutes les marchandises achetées ou acquises à l'étranger et que vous rapportez aux États-Unis ou au Canada. Ceci comprend les produits achetés dans les boutiques « hors taxes » à bord et dans les escales, ainsi que les cadeaux reçus. N'omettez pas les produits que vous utilisez ou que vous portez déjà. Cependant, ceci ne comprend pas les produits expédiés directement du Mexique, des Îles Caïmans, ou du Canada, qui se verront imposer une taxe lors de leur entrée sur le territoire. Les produits expédiés au départ d'autres pays doivent être déclarés, et un formulaire de douanes 255 doit être rempli lors de votre retour aux États-Unis.

Quels sont les quotas douaniers pour les achats à l'étranger ?

Pour les croisières qui font escale dans une des Îles Vierges américaines, les résidents américains peuvent importer des achats hors taxes pour un montant de 1 200 USD (vente au détail), y compris 5 litres d'alcool desquels au moins un litre doit avoir été acheté dans les Îles Vierges américaines. Des 1 200 USD, pas plus de 600 USD, y compris un litre d'alcool, une farde de cigarettes et 100 cigares (non cubains) ne peuvent être achetés dans d'autres ports ou à bord. Les résidents des États-Unis qui naviguent le long de la côte ouest ainsi que les croisières au départ de New York peuvent acheter jusqu'à 800 USD (vente au détail), y compris un litre d'alcool, une farde de cigarettes et 100 cigares (non cubain) par adulte. Sur tous les autres navires, les résidents des États-Unis peuvent acheter jusqu'à 800 USD (vente au détail), y compris deux litres d'alcool par adulte, en fonction du port d'achat. D'autres restrictions peuvent être en vigueur. Des informations spécifiques vous seront données sur le navire. Les non résidents des États-Unis doivent respecter les règlements douaniers de leur pays. Renseignez-vous auprès des douanes sur les règlements en vigueur.

Récupération des bagages

Grâce aux étiquettes à bagages de couleurs spécifiques, la récupération des bagages est désormais simplifiée. Si une étiquette verte a été apposée sur votre valise, vous n'avez qu'à vous présenter à l'endroit où sont rassemblés les bagages portant une étiquette verte. Facile ? Oui. Lorsque de nombreux bagages sont rassemblés, il est facile de se tromper et de prendre le mauvais bagage. Nous vous prions de vous assurer que votre nom est sur votre bagage et que vous avez bien pris le bon bagage. Si un de vos bagages a été oublié sur le quai, nous vous le ferons parvenir à vos frais. Si vous devez faire une réclamation pour un bagage perdu ou abîmé, vous devez la faire par écrit, avant de quitter le quai, auprès d'un préposé au débarquement.

Programmer le vol de retour

Pour prévoir assez de temps pour le dédouanement, nous vous conseillons de ne pas réserver de vols de retour avant les heures recommandées. Pour connaître les heures exactes, visitez notre site à carnival.com/promo/debarkation ou prenez contact avec le Service de Réservations de Carnival (Carnival's Reservations Department) qui vous informera des possibilités de départ de chaque port.



La sécurité à bord

Précautions de sécurité

Le feu est particulièrement dangereux en mer. C'est pourquoi nous demandons à chacun de suivre les consignes de sécurité suivantes. Veuillez ne pas fumer au lit. Ne jetez pas de cigarettes allumées, de mégots de cigare ou d'allumettes par-dessus bord. Ils peuvent facilement provoquer un incendie en tombant par mégarde dans un hublot ouvert ou une porte entrouverte. Pour votre convenance, nous avons placé des cendriers dans le navire entier. Tandis que vous vous habituez au navire, veuillez faire attention aux entrées de porte, aux seuils et aux escaliers. Regardez où vous mettez les pieds. Veuillez utiliser les rambardes et les mains courantes.